

## Compte-rendu n° 1 Conseil communautaire du 22 février 2018

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis – BON Françoise - COSTE Jean – DUNAND François - GERMANAZ Sylvie – GROS Claudine – GUNIE Marie - JAY Hélène – JUGAND François - LAYMOND Michel - MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MORIN Jean-Yves - POINTET André – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

**POUVOIRS :** M. BRUNIER Thierry par M. POINTET André  
M. LAYMOND Jean par M. LAYMOND Michel  
Mme MIBORD Josiane par M. MATHIS Marc

**EXCUSES :** Mme MORTON Carole  
Mme PELLICANO Evelyne

### Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil communautaire du 21 décembre 2017 est adopté.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Françoise BON est désignée secrétaire de séance.

## I. Affaires générales

### Reprise captage et adduction du Bellachat / Montagne d'en Haut

Le Président rappelle que la CCVA et la Commune de La Léchère se sont engagées dans un plan d'amélioration pastorale des alpages de l'ancienne Commune de Pussy. Après des travaux dédiés à l'amélioration de la desserte de ces 2 alpages, la CCVA souhaite désormais réhabiliter les ouvrages de desserte en eau du secteur qui en est dépourvu ; sans ces aménagements, ces surfaces pastorales sont vouées à l'abandon.

La CCVA maître d'ouvrage, assurera également la Maîtrise d'œuvre du projet. Le montant des travaux s'élèverait à 106 782 € HT.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### Création de la ZA de La Piat à Grand Cœur - Demande de subventions

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de création d'une zone d'activités à vocation artisanale à Grand Cœur sur la commune d'Aigueblanche consistant à aménager une zone d'activités pour petites entreprises et à répondre à la demande locale. Le périmètre de cette opération s'exerce sur un ensemble de parcelles d'une superficie de 15 396 m<sup>2</sup> situées au lieu-dit « La Piat », en aval de la RD990, en limite des installations EDF et du centre d'entretien des routes. Le coût total de cette opération est estimé à environ 605 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'être financée par l'Etat au titre de la DETR 2018 et du FSIL 2018, en tant que catégorie d'investissement prioritaire, ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### Collecteur d'eau usée de Navette / Aigueblanche- Demande de subvention à la DETR 2018

Le Président rappelle au Conseil que les travaux de création du collecteur d'eaux usées gravitaire entre Navette et Aigueblanche ont été engagés en 2017 conformément au schéma directeur d'assainissement. Le collecteur, d'une longueur prévisionnelle de plus de 4 km, permettra le raccordement de près de 600 équivalents habitants, et

améliorera la qualité environnementale du milieu. Le montant total de cette opération est de à 1 026 000 € HT, maîtrise d'œuvre incluse. Compte-tenu de son envergure, le projet est mis en œuvre en 3 tranches de 2017 à 2019.

Bénéficiaire d'un concours financier de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble de l'opération, le Président propose de solliciter des aides de l'Etat (DETR) sur la deuxième tranche de travaux dont le coût s'élève à 360 000 € HT.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Projet d'autostop sécurisé- Modification du plan de financement**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un projet d'autostop sécurisé a été défini comme une action pertinente pour rationaliser les déplacements en Tarentaise, notamment dans le cadre des réflexions du SCoT. Il s'agit de développer une offre d'éco-mobilité à moindre coût, tout en répondant aux enjeux climatiques par une optimisation des taux de remplissage des véhicules en circulation.

Le Président précise que l'APTV prend à sa charge l'ensemble des actions de communication et d'animation du dispositif, la Communauté de Communes prenant en charge uniquement l'acquisition et la pose des panneaux « autostop sécurisé » et des éventuels supports pour les points d'implantation sur le territoire, pour un montant de 5 778 € HT. Subventions déduites, l'autofinancement de la CCVA est de 1733,40 €.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Projet d'autostop sécurisé- Convention d'occupation du domaine public**

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'autostop sécurisé et l'installation des panneaux d'autostop, il y a lieu de conventionner avec le Département de la Savoie pour définir les modalités d'occupation du domaine public routier départemental.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Extension du réseau de chaleur géothermique – chauffage de l'eau de la piscine du Morel- Demande de subventions**

Le Président informe que la CCVA souhaite étudier la faisabilité de l'extension du réseau de chaleur géothermique, par récupération d'énergie sur les eaux thermales de La Léchère, pour le chauffage de l'eau de la piscine du Morel, dont elle est propriétaire, et distante d'environ 1km. Le présent dossier de demande de subvention porte sur l'étude de faisabilité de cette opération dont le coût est de 11 100 € TTC financé à 50% par l'ADEME.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Protocole de résiliation anticipée du contrat de Délégation de Service public (DSP) relatif à la gestion et l'exploitation du parc immobilier touristique (SOGETOBA).**

Le Président, indique au conseil qu'il apparaît primordial de réaliser un programme d'investissements conséquent sur le parc immobilier touristique de la CCVA et que de fait, il est nécessaire de lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence. Afin de pouvoir lancer cette procédure, il est impératif de procéder à une résiliation anticipée du contrat de délégation de service public existant à ce jour.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Convention de prestation de services pour l'entretien de la piste de luge de Doucy**

Le Président, rappelle à l'assemblée que la CCVA a aménagé une piste de luge sur Doucy et qu'il y a lieu désormais de l'entretenir. A ce titre, la commune de la Léchère et la Communauté de Communes doivent désigner un prestataire de service. Le Président propose de retenir le prestataire **HOSPARCK** selon les conditions prévues dans le contrat.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **70ème Critérium du Dauphiné - Accueil d'une arrivée**

Le Président informe l'assemblée que l'opportunité d'accueillir l'arrivée d'une étape du 70ème Critérium du Dauphiné s'est présentée au territoire. Au vu de cet événement d'ampleur nationale la CCVA et la commune des Avanchers-Valmorel se sont portées candidates. Cette étape menant jusqu'à Valmorel aurait lieu le vendredi 8 juin. Le Président précise que le montant de la participation financière pour cette opération s'élèverait à 40 000 € HT

(48 000€ TTC), contre 60 000 € habituellement, Le Président propose de retenir ce projet et d'approuver la convention ad'hoc. La commune des Avanchers prendra à sa charge le barriérage et diverses demandes pour l'arrivée représentant la somme de 15 000 € environ.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **II. Gestion du personnel**

### **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie**

Le Vice-président en charge du personnel rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive. Le Centre de Gestion de la Savoie met en œuvre un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira à 0,36 % de la masse salariale. Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion de la Savoie**

Philippe VERJUS, Vice-président en charge du personnel, rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Le Vice-président propose à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à signer avec le Centre de Gestion la convention d'adhésion au service-intérim-remplacement.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **Suppression d'un poste d'éducateur principal de 2ème classe des APS et création d'un poste d'éducateur principal de 1ère classe des APS à temps complet**

Philippe VERJUS, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée qu'un agent est inscrit sur le tableau d'avancement de grade (année 2018) du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS). Afin de pouvoir le nommer sur le grade d'éducateur principal de 1ère classe des APS, il convient de supprimer un poste d'éducateur principal de 2ème classe des APS et de créer un poste d'éducateur principal de 1ère classe des APS.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **III. Affaires budgétaires**

### **Tarifs appliqués aux produits, services et cotisations – La Léchère-Les-Bains Information.**

Gabriel MARTINOT, Vice-président en charge des finances, informe l'assemblée qu'il convient de modifier les tarifs appliqués pour la vente de différents produits, services et cotisations exposés ci-après :

<b>Carte :</b>	Tarif :
Classique	19 €
Extension ballade	41 €

Désignation	Tarif Public	Tarif Carte Evasion
Gym Douce	3€	Gratuit
Marche Nordique	10€	5€
Atelier culinaire	5€	3€
Belote	1€	
Pétanque	1€	
Lotos	1€	
Pique-nique	3 €	
Atelier culinaire	5 €	

Lot 11 cartes postales « 120 ans »	3€
Livret à la découverte des Vallées d'Aigueblanche	1€
Guide famille OTVVA	1€
DVD _ Itinéraire de pêches en Savoie	5€
Livre « La Belle histoire des thermes de Savoie » - Michel Etiévant	15€
Livre « Ambroise Croizat ou l'invention sociale » - Michel Etiévant	20€
Animation (sous réserve)	8€   5€
Balade à l'unité	15 €
Carte IGN	5€
Initiation Marche Nordique	10 €   5 €

<b>Photocopie :</b>	Tarif :
A4 Noir et Blanc	0,30 €
A4 Recto/Verso Noir et Blanc	0,50 €
A4 Couleur	0,50 €
A4 Recto/Verso Couleur	1 €

<b>Autres :</b>	Tarif :
Badoit	3 €
Café	1 €
Soda	3 €

<b>Cotisations à La Léchère les Bains information</b>	Tarif
Supermarchés	300.00 €
Banques	500.00 €
Prestataires d'activité	150.00 €
Camping, Hôtel & Gites < à 30 places	270.00 €
Camping, Hôtel & Gites > à 30 places	480.00 €
Chambres d'Hôtes	100.00 €
Commerçants	150.00 €
Hébergeurs particuliers < à 5 lits	100.00 €
Hébergeurs particuliers > à 5 lits	150.00 €
Hébergeurs professionnels < 200 lits	800.00 €
Hébergeurs structurant (SETLL)	5 000.00 €

<b>Classement meublés de tourisme</b>	Tarif
<b>Tarifs applicables pour les loueurs qui souhaitent faire classer leur bien locatif</b>	
1 appartement.	80.00 €
Par appartement, pour le classement de 3 appartements dans le même bâtiment, en même temps et pour le même propriétaire.	70.00€
par appartement, pour le classement de 6 appartements dans le même bâtiment, en même temps et pour le même propriétaire.	60.00 €
par appartement, pour le classement de 10 appartements et plus dans le même bâtiment, en même temps et pour le même propriétaire.	50.00€

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Affectation des dépenses de prestations musicales**

Gabriel MARTINOT, Vice-président en charge des finances, informe l'assemblée qu'il convient de préciser certaines dépenses imputées à l'article 611. De par la compétence de la CCVA, le Vice-président propose donc que les dépenses liées notamment aux prestations musicales de La Léchère les Bains information soient imputées à cet article.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **Versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor au titre de l'année 2017**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire peut accorder au comptable du Trésor une indemnité annuelle de conseil dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Monsieur le Président propose donc d'allouer cette indemnité à un taux de :

- 50 %, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 octobre 2017 soit 707,98 € pour Monsieur AUGÉ.
- 100% pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 décembre 2017 soit 283,18 € pour Madame ZANETTO.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **IV. Affaires foncières**

##### **Déclaration de projet – Protection des berges de l'Isère au niveau de la courbe de l'Etrat**

Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes envisage de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire dans le cadre du projet de protection des berges de l'Isère au niveau de la courbe de l'Etrat, sur la commune d'Aigueblanche. A l'issue de cette enquête le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et les conclusions y afférentes le 5 janvier 2018. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet avec recommandation de mise en place d'un plan de gestion.

Le Président propose de répondre favorablement à cette demande, de déclarer le projet d'intérêt général et de demander à Monsieur le Sous-Préfet de déclarer d'utilité publique l'opération.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*

##### **Echange de terrains au lieudit « Fontaine » à Valmorel-Acte authentique**

Le Président rappelle au Conseil les négociations engagées avec les Consorts PENAGOS pour la régularisation du domaine skiable des Avanchers Valmorel, la promesse d'échange intervenue le 24 mai 2016 entre la CCVA et les Consorts PENAGOS et la délibération prise le 08/09/2016 validant les conditions dudit échange. Il indique à l'assemblée qu'il interviendra dans ce cadre en sa qualité d'officier d'état-civil, et propose que Gabriel MARTINOT représente la Communauté de Communes, la réglementation ne lui permettant pas de comparaître aux deux titres dans l'acte.

*La présente délibération est approuvée à l'unanimité.*